

DÉLIBÉRATION du conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe

Séance du 4 avril 2025

Délibération n° 2025 – 04/04/2025 – 1

*Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage)
Répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2025*

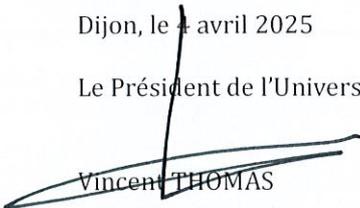
- VU le code de l'éducation
- VU le décret n° 2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe et approbation de ses statuts
- VU le décret n° 2021-1722 modifié du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- VU les statuts de l'Université Bourgogne Europe
- VU l'arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition du nombre de promotions internes possibles
- VU l'avis du conseil académique rendu en sa séance du 3 avril 2025

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 21 Membres représentés : 10 Total : 31	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0
--	---

Le conseil d'administration de l'Université Bourgogne Europe, après en avoir délibéré, **approuve la répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2025 de promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage).**

Dijon, le 4 avril 2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe,


Vincent THOMAS

Délibération transmise à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté
Chancelière de l'Université Bourgogne Europe

Délibération publiée sur le site Internet de l'établissement

**Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) :
répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2025**

Projet de délibération du conseil d'administration du 04 avril 2025
après avis du comité social d'administration du 03 avril 2025

Références :

- Décret n°2021-1722 modifié du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- Arrêté du 4 mars 2025 fixant pour l'année 2025 la répartition du nombre de promotions internes possibles

Une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités a été créée en 2021 au bénéfice des maîtres de conférences et des corps assimilés.

Cette campagne de repyramidage, qui se déroule sur cinq ans, va permettre à 2000 maîtres de conférences, au plan national, de bénéficier d'une promotion interne pour accéder au corps des professeurs. Elle participe à l'objectif issu du protocole d'accord sur les carrières et les rémunérations signé le 12 octobre 2020 d'amener le nombre des professeurs des universités à un socle minimal de 18 000 personnes au niveau national (contre un peu plus de 15 000 actuellement en 2020) et de rapprocher le ratio professeurs des universités / maîtres de conférences d'un objectif de 40% de PR et de 60% de MCF.

Au titre de la campagne 2025, 15 sections ont été identifiées par le MESR comme répondant au critère (ration PR/MCF le plus défavorable) :

05 / 06 / 07 / 11 / 12 / 14 / 18 / 19 / 27 / 60 / 65 / 68 / 70 / 74 / 87

Le contingent alloué à l'université Bourgogne Europe au titre de 2025 est de 7 promotions.

Le Ministère demande aux établissements de sélectionner les sections parmi celles préconisées ci-dessus afin de participer au rééquilibrage de la répartition MCF/PR entre les sections au niveau national. Dans le cas où l'université fléchirait d'autres sections, le MESR demande d'en indiquer la motivation.

Les établissements doivent soumettre à leur conseil d'administration, après avis du CSA et avant le 04 avril 2025 (17h), les sections CNU ouvertes à une promotion CNU pour la campagne 2025 (*cf annexe jointe*).

Historique de campagnes précédentes :

2021 : 5 promotions attribuées sur 6 possibles (sections 05,36,68,74 et 85)
2022 : 6 promotions attribuées sur 7 possibles (sections 01,06,16,27,65,71)
2023 : 7 promotions attribuées sur 7 possibles (sections 04,05,06,19,68,74 et 86)
2024 : 6 promotions attribuées sur 7 possibles (sections 11,27,36,65,71,85)

Annexe

Promotion interne dans le corps des professeurs des universités (repyramidage) :
Répartition des possibilités de promotion par section CNU au titre de la campagne 2025

CNU identifiées par le MESR	MCF			PROF UNIV			Total général		Dernière nomination PR	Observations	Vivier promouvables de classe normale 01/01/2025	Vivier promouvables HC 01/01/2025	Part des femmes / total promouvables	Proposition Repyramidage R2025
	Féminin	Masculin	Total MCF	Féminin	Masculin	Total PU	Effectif	%MCF/Total						
0200 - Drt. publ.	14	9	23	3	5	8	31	74%	01/09/2024		1	9	70%	RETENUE
0600 - Sc De gest & Mgmt	18	14	32	4	9	13	45	71%	01/09/2022	Repyramidage 2022 et 2023	3	5	50%	RETENUE
2700 - Informatique	17	19	36	2	16	18	54	67%	01/09/2024	Repyramidage 2022 et 2024 / Concours PR R2025	3	5	63%	RETENUE
6000 - Mécan., génie méca	7	19	26	0	6	6	32	81%	01/09/2021	Concours PR R2025	2	2	25%	RETENUE
6500 - Biologie cellulaire	6	4	10	3	2	5	15	67%	01/09/2023	Repyramidage 2022 et 2024	1	2	33%	RETENUE
6800 - Biolog. organismes	8	8	16	3	2	5	21	76%	01/09/2021	Repyramidage 2021 et 2023	0	3	33%	RETENUE
7400 - Sc. & tec. act. ph	9	11	20	1	8	9	29	69%	01/09/2024	Repyramidage 2021 et 2023 / Concours PR R2025	3	6	55%	RETENUE
0500 - Sc. économiques	9	11	20	3	5	8	28	71%	01/09/2021	Repyramidage 2021 et 2023	0	2	50%	NON RETENUE
0700 - Sc. du langage	4	5	9	0	1	1	10	90%	01/09/2012	Concours PR R2025	1	1	0%	NON RETENUE
1100 - Études anglophones	13	5	18	6	2	8	26	69%	01/09/2024	Repyramidage 2024	0	0	0%	NON RETENUE
1200 - Étud germa & scand	2	4	6	2	1	3	9	67%	01/09/2024		0	1	100%	NON RETENUE
1400 - Études romanes	12	2	14	1	3	4	18	78%	01/09/2023		0	0	0%	NON RETENUE
1800 - Arts	1	2	3	0	0	0	3	100%	-	Concours PR R2025	0	0	0%	NON RETENUE
1900 - Socio., démographi	3	7	10	1	2	3	13	77%	01/09/2017	Repyramidage 2023 / Concours PR R2025	1	1	0%	NON RETENUE
7000 - Sci édu & form	8	3	11	2	2	4	15	73%	01/09/2024	Concours PR R2025	1	0	100%	NON RETENUE
8700 - Sc.Biologiques pha	3	3	6	0	1	1	7	86%	01/09/2014		0	0	0%	NON RETENUE

Total général (toutes sections CNU confondues)	261	310	571	76	216	292	863	66%
---	-----	-----	-----	----	-----	-----	-----	-----